

CAHIER DES CHARGES

FINALES DE COUPE DE PICARDIE

&&&&&&&&&&&&&&&&

La Salle :

La salle où se joueront les Finales de Coupe de Picardie doit être homologuée.

L'organisateur doit pouvoir présenter un rapport de visite de sécurité en cours de validité et pouvoir accueillir 150 places assises (tribunes ou chaises) tout en respectant pour le mieux les limites de sécurité réglementaires (2m hors des lignes de jeu).

L'organisateur doit vérifier auprès de l'organisme propriétaire des locaux (mairie ou autre), qu'il est prévu une renonciation à recours dans le contrat d'assurance, afin de dégager les utilisateurs de la responsabilité locative.

La salle doit être équipée d'1 vestiaire avec sanitaire et eau chaude par équipe (4 vestiaires souhaités) et 1 vestiaire pour les arbitres (ou au mieux 2 vestiaires (homme et femme) avec sanitaire et eau chaude, tous devant fermer à clef.

Horaires et jours des rencontres :

La Commission Sportive fixe au début de chaque saison le week-end destiné aux Finales de Coupe de Picardie. La compétition sera organisée sur 1 seule journée si sont au programme 4 Finales et sur 2 journées dans le cadre de 5 ou 6 Finales.

La Commission Sportive et Statuts Règlements et Qualifications détermineront **chaque année** l'ordre et horaire des rencontres en fonction du nombre de Finales.

Programme des Finales 2018 :

Horaires des Finales : Somme	
Samedi 19 Mai 2018	Dimanche 20 Mai 2018
14H15 : U13 - Finale BF	09H30 : U17 - Finale CF
16H00 : U13 - Finale BM	11H45 : U20 - Finale JM
18H00 : U15 - Finale MM	14H00 : U15 - Finale MF
20H30 : U21 - Finale SF	16H15 : U17 - Finale CM
	18H30 : U21 – Finale SM

La commission Sportive avertira au plus tard 30 jours avant la compétition toute(s) modification(s) d'horaires éventuels ou catégories.

Les équipements

Le club organisateur doit fournir :

- 1 table de marque pour y installer 4 personnes (marqueur, chronométreur, opérateur des 24 secondes et délégué de la Ligue de Picardie). Si le panneau d'affichage le nécessite un aide-marqueur sera ajoutée.
- 2 bancs de touche et/ou des chaises par équipes pouvant accueillir 10 joueurs, 2 Entraîneurs et 5 accompagnateurs.
- 4 chaises pour les remplacements
- 1 chronomètre mural avec affichage du score
- 1 chronomètre manuel ainsi que tout le matériel nécessaire à la bonne tenue de la table de marque
- 1 pupitre des 24 secondes avec affichage obligatoire sur le terrain du temps restant

- 1 bouteille d'eau par joueur et par arbitre
- 2 Packs d'eau sous emballage dans le cadre d'un contrôle anti dopage.
- 1 table de presse
- 1 micro à proximité de la table de marque
- Prévoir une salle ou un lieu à l'écart du terrain, à disposition des membres de la Ligue de Picardie pour le stockage des récompenses, traitement éventuel des réclamations, ...etc comportant au minimum deux grandes tables et plusieurs chaises.
- Un animateur (speaker) sera présent pour la présentation des équipes et la remise des récompenses

L'Organisation :

- Les organisateurs sont responsables du bon déroulement de la manifestation et de la police du terrain. Le service d'ordre doit être suffisant et identifiable pour éviter tout éventuel débordement.
- L'entrée est gratuite.
- Toutes les rencontres auront lieu sur le même terrain, prévoir toutefois un terrain de repli en cas d'incidents majeurs sur le matériel ou terrain
- Prévoir un point d'accueil tenu par un responsable du club organisateur chargé d'accueillir les équipes et les arbitres
- La buvette et l'aire de restauration seront installées en dehors ou à l'intérieur de la salle où se déroulent les compétitions. Un contrôle devra être effectué par l'organisateur afin d'interdire les canettes et les bouteilles dans la salle où se déroulent les compétitions. Dans le cas de vente d'alcool, joindre la déclaration de manifestation avec vente d'alcool dûment signé de la préfecture.

Les récompenses :

- Les récompenses sont à la charge de la Ligue de Picardie. Elles seront remises par des membres de la Ligue de Picardie présent et/ou sur demande express du Président de la Ligue de Picardie ou de son représentant (désigné par le Président et approuvé par le Bureau de la Ligue de Picardie.
- Le club organisateur offrira le pot d'après match aux équipes et aux arbitres.

Indemnités des officiels :

- Les Frais d'arbitrage sont réglés par la Ligue (Bureau du 4 fév. 2013).
- Les Frais d'arbitrage et d'OTM seront désormais en intégralité à la charge de la Ligue de Picardie (uniquement pour les Finales).

Le règlement « Sportif » des Coupes de Picardie figurent chaque saison dans l'Annuaire Officiel. Cependant, les cas non prévus par ce Cahier des charges et le règlement officiel seront tranchés, sans appel, par les membres de la Ligue de Picardie présentes le jour de la manifestation. La ligue de Picardie se réserve le droit d'apporter toutes modifications nécessaires au présent cahier des charges pour la réussite de cette manifestation.